

La Rénovation de l'Eglise Notre Dame en 1989

Le 3.3.1974 , l'église ayant besoin d'être repeinte , le CF demande des soumissions à diverses entreprises et propose à la commune d'étaler les dépenses sur deux années .

Le 3.10.1976 , la peinture de l'église est étudiée . L'architecte Marc Piraux de Cheratte est contacté pour une réalisation valable des travaux . Le projet de peinture est soutenu par les paroissiens .

Un avant projet de restauration de l'église est examiné le 4.12.1977 . L'architecte prévoit une restauration plus large que la peinture . L'installation de l'électricité est à remplacer avant la peinture . Le mobilier doit aussi être repeint . Un carrelage complet doit être installé sous les bancs . Un sas vitré sera prévu à l'entrée . Des chaises remplaceront les bancs . La décoration intérieure recevra un nouvel agencement . La Commission d'Art Sacré a rendu un avis favorable sur le projet le 26.10.1977 .

Le 5.3.1978 , un métré descriptif des travaux , le cahier des charges , le devis estimatif , les plans généraux et de détails sont demandés à l'architecte Piraux , avant de lancer les soumissions .

Le 15.10.1978 , le dossier peinture est envoyé aux autorités compétentes , avec mention des diverses étapes de la mise en route . Le projet de l'architecte se monte à 2.972.258 frs . La paroisse apportera ½ million . La Commune est sollicitée sous forme de subside ou de couverture d'emprunt .

Le 14.8.1979 , le CF prend acte que le Gouvernement Provincial signale à la Commune de Visé , dont Cheratte dépend , par lettre du 18.5.1979 , qu'il décide une révision du projet et une modification du cahier des charges . Le devis se monte à 3.305.267 frs . Le contrat d'honoraires avec l'architecte devra être revu . Le CF accepte toutes les remarques faites .

Le 5.10.1979 , le CF note que le projet de peinture a été approuvé par le Conseil Communal de Visé le 24.9 , avec avis défavorable pour le remplacement des bancs et le repavement sous les bancs .

Le 1.2.1980 , suite à la lettre du 14.1 du Gouvernement provincial , le CF décide d'accepter le projet remanié . Le nouveau contrat d'honoraires du 29.1.1980 , avec l'architecte , est accepté . Les bancs resteront en place et le pavement est abandonné . Les subsides sont demandés à la Commune et la Région Wallonne , et la participation de la paroisse de ½ million est garantie . Le dossier est réintroduit auprès des autorités compétentes .

Le 22.4.1980 , le nouveau devis s'élève à 2.519.170 frs . Le CF accepte le nouveau projet remanié par le Service des Bâtiments de la Province .

Le 5.7.1981 , le CF décide de faire des démarches pour accélérer le dossier peinture . Une séance d'ouverture des soumissions est programmée pour le 21.8.1981. Jules Sabaux et Jean Marie Demaret représenteront le CF .

Le 23.8.1981 , réunion extraordinaire après les adjudications . L'ouverture des soumissions a lieu en présence de Jules Sabaux , Jean Marie Demaret , Harry Spauwen et l'architecte Piraux. L'offre la plus basse (entreprise Scholl) répond aux spécifications du cahier des charges . Les travaux lui sont attribués . Les autorités compétentes seront mises au courant .

Le 6.7.1982, le CF constate que les autorités déclarent le dossier non conforme complètement, et imposent de recommencer le cycle complet des soumissions . Le CF doit accepter les décisions de la tutelle .

Le 9.10.1982 , le bureau des marguilliers examine les nouvelles soumissions et décide d'attribuer le marché à la firme Gius de Geer , pour la somme de 1.447.698 frs .
La paroisse assure le ½ million promis . La Région Wallonne participera pour 250.000 frs .
Le dossier sera constitué le plus vite possible et transmis aux autorités . Le Président et le Secrétaire sont chargés de suivre le dossier .

Le 21.4.1983 , le dossier peinture suit toujours son chemin .

Le 14.2.1985 , des précisions sont apportées concernant les lettres reçues du Gouvernement provincial et de la Commune de Visé . L'architecte Piraux serait radié de l'ordre . Le CF examinera la chose et vérifiera à l'évêché avant de poursuivre le dossier .

Le 3.6.1985 , une procédure d'appel d'offre restreint est décidée . 6 entreprises seront contactées . L'ouverture des soumissions se fera le 4 juillet à 10h .
Le 4.7.1985 , Mr Genin , nouvel architecte qui a repris le dossier , examinent les soumissions remises , en présence de Mrs Sabaux , Demaret et Locatelli . Trois offres ont été faites .
Le CF opte pour la firme Freson qui a remis l'offre la plus basse : 1.626.099 frs .

En 1989 , la rénovation de l'intérieur de l'église de Cheratte bas , consacrée à Notre Dame , arrive à sa phase terminale . L'Administration Communale de Visé , puisque Cheratte fait partie de la Commune de Visé , a fait établir un dossier de rénovation comprenant plusieurs postes . Ce sont ces divers postes que nous examinons .

Le Rendeur est la Fabrique d'Eglise de Cheratte Notre Dame , représentée par Mr Léonard Van Linthout .

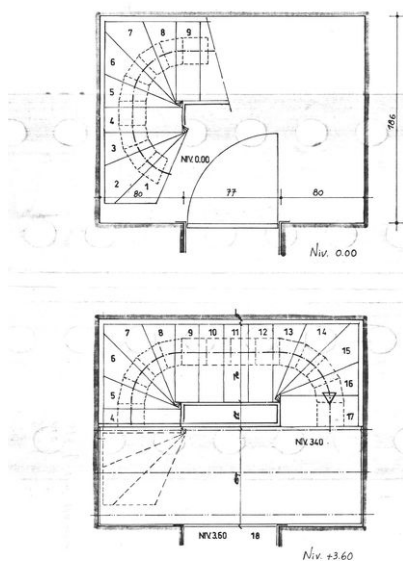
L'Architecte est Vincent VOOS , de Dalhem .

Travaux préparatoires divers

L'entreprise a pour objet la réalisation de différents travaux de démolition , maçonnerie , menuiserie et ferronnerie nécessaires à la mise en ordre de l'église .

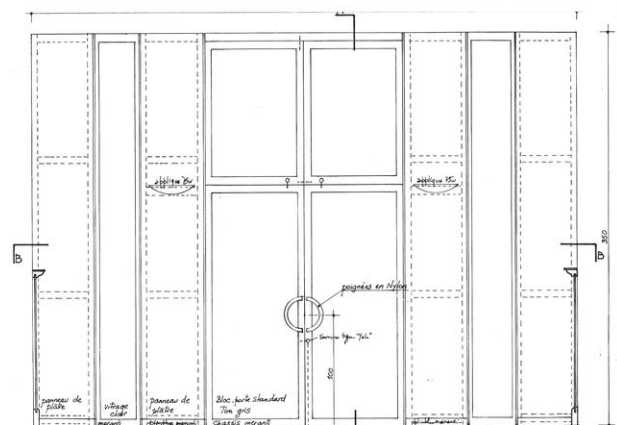
1. La grotte de la Vierge de Lourdes située au fonds de l'église sera enlevée complètement .
2. Un sanctuaire à la Vierge sera placé dans le local antérieurement destiné aux baptêmes , à la gauche de l'entrée de l'église . La fenêtre sera bouchée , une paroi en verre épais fermera l'accès à cette chapelle . La statue de la Vierge reposera sur un socle .
3. Le tableau du chœur , Assomption de la Vierge , sera enlevé et soigneusement protégé. Il sera reposé à 2.50 m de hauteur pour le pied du tableau , après la fin des travaux de peinture .
4. Les quatre premiers bancs de chaque rangée seront enlevés ainsi que leur estrade . Des dalles de pierre bleue de remploi de 30X30 .
5. Le cimentage en fin de rangée des bancs sera enlevé et des dalles bleues de remploi seront posées .
6. Les portes intérieures du sas d'entrée seront enlevées et un ensemble d'entrée sera réalisé comprenant deux portes avec vantaux supérieurs .
7. La porte extérieure sera réalisée en méranti dark red , avec face extérieure à nervures verticales , lisse à l'intérieur .
8. L'escalier d'accès au jubé sera remplacé , ainsi que le palier existant . Le revêtement du sol du porche d'entrée sera enlevé et remplacé par un béton lissé . La rampe de l'escalier aura 90 cm de haut . La largeur des marches est de 70 cm , pour 20 de haut .
9. Le revêtement de sol du jubé sera réparé soit en remplaçant les planches défectueuses , soit par des éléments de panneaux en aggloméré de bois imputrescibles . Un vinyl sera posé dessus .
10. Les estrades des autels latéraux seront rénovés en surface par recouvrement par des éléments de panneaux en agglomérés de bois sur lesquels sera collé un tapis plain .

Cette première partie des travaux est estimée , TVA de 17% comprise , à 501.726 francs .



Détail 3: escalier d'accès au jubé.

N.B. - TOUS LES CÔTÉS SONT À RELEVÉ ET À VÉRIFIER SOIGNEUSEMENT SUR PLACE.



Détail 1a: vue en élévation de la porte d'entrée.

N.B. - TOUS LES CÔTÉS SONT À RELEVÉ ET À VÉRIFIER SOIGNEUSEMENT SUR PLACE.

Installations électriques

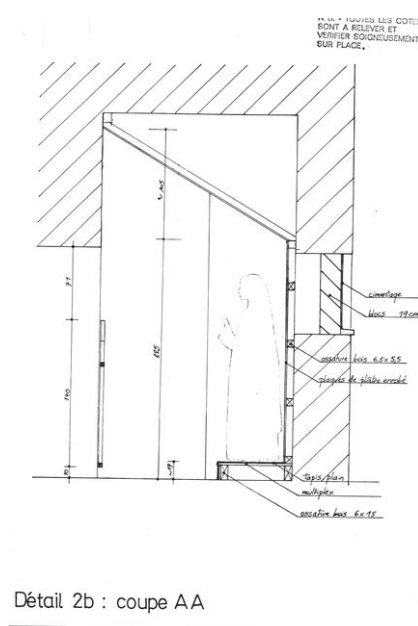
L'entreprise a pour objet le renouvellement , la mise en conformité et l'installation de nouveaux réseaux et appareils d'éclairage ainsi que leur réception par un organisme agréé .
L'entreprise constitue un ensemble complet en parfait état de marche .

1. L'installation existante sera enlevée soigneusement , sans entraver l'utilisation du chauffage , des horloges et cloches et de la possibilité d'un éclairage minimum de l'édifice .
2. Le compteur existant sera remplacé et relié au réseau de distribution .
3. Le tracé préalable des installations sera réalisé sur les murs et plafonds avant d'effectuer les rainurages et percements .
4. La mise à la terre sera conforme aux normes établies .
5. Le tableau électrique principal sera réalisé dans une armoire préfabriquée et disposé dans la sacristie . Il doit être verrouillable , avec une réserve de 20% minimum , avec des protections de type disjoncteurs.
6. Un tableau secondaire sera disposé dans le dégagement d'entrée du jubé .
7. Le chemin de câbles du tableau secondaire sera réalisé en acier . Les chemins verticaux seront dissimulés au mieux . Les tubes encastrés seront en thermoplastique et recouverts .
8. Les boîtes de dérivation et boîtiers d'encastrement , la filerie , les prises et interrupteurs sont définis selon les normes en vigueur .
9. L'installation des circuits de prises et les circuits spéciaux , pour le chauffage , l'horloge et les cloches , le chauffe eau , la sonorisation , les orgues sont définis en détail .
10. Les différents circuits d'éclairage (18) sont précisés et détaillés . Les appareils destinés aux circuits intéressés sont précisés en détail , circuit par circuit .

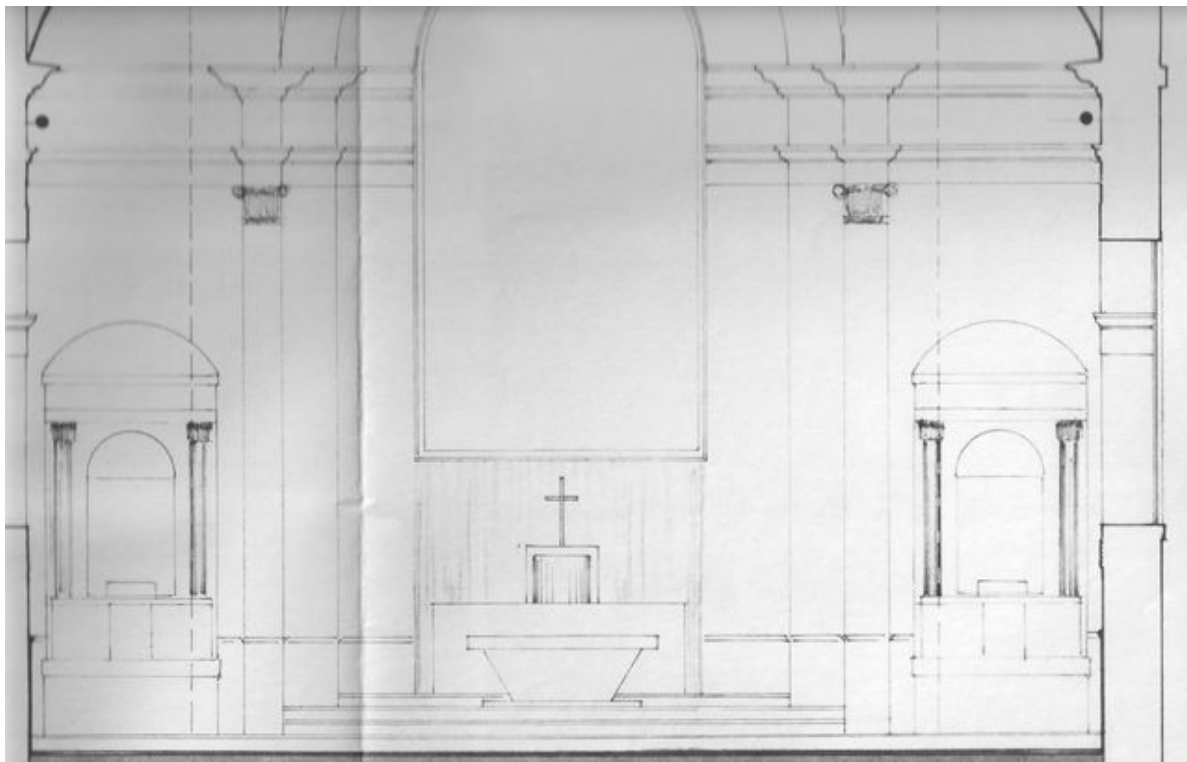
Cette deuxième phase des travaux est estimée , TVA de 17% incluse , à 717.148 francs .

Les Peintures Intérieures

L'entreprise a pour objet la remise en peinture de l'intérieur de l'église : nef et chœur , sanctuaire de la Vierge , porche , sacristie . La peinture concerne les plafonds et voûtes, les murs ainsi que certaines boiseries . Le travail comprend en outre la préparation des supports . Ils sont garantis 10 ans , à l'exception de faits issus d'humidité accidentelle : fuites d'eau ou de salissures d'usage normal .



1. L'entrepreneur dépose soigneusement les plafonnages altérés et décollés qui ne supporteraient pas les traitements de peinture . Ces zones seront parfaitement remises en état . Les procédures à suivre sont détaillées .
2. Les plafonds horizontaux seront remis en état par plafonnage , enduits ou plaques de plâtre. Pour les parties obliques ou courbes , des enduits seront utilisés .
3. Pour les peintures des plafonds de l'église , chœur , nef , orgue , jubé , sacristie , sanctuaire de la Vierge , le support sera préparé par dépoussiérage complet , lavage et grattage . Le support sera aussi réparé, y compris les fissures statiques ou dynamiques. Un enduit sera posé et poncé , suivi d'une imprégnation générale sur les surfaces à recouvrir . La finition sera faite en deux couches de peinture acrylique disposées à intervalle de 24 h minimum . La teinte de base est blanc grisé .
4. Pour les peintures des murs , la procédure sera identique à celle des plafonds . La teinte de base sera aussi blanc grisé .
5. Pour la peinture sur les nouveaux supports tels que les plaques de plâtre enrobé , la pose d'un enduit , avec ponçage et dépoussiérage , sera suivi de l'application des deux couches .
6. Les pourtours des vitraux seront peints en gris bleuté .
7. Les boiseries des portes du chœur comprend le dépolissage de l'ancien vernis , puis la pose de deux couches de vernis satiné . Mise en couleur dorée des parties anciennement couleur or .
8. Les colonnes du porche seront restaurées et repeintes en gris bleuté .
9. Les nouvelles menuiseries en mÉRANTI seront recouverte de deux couches d'un vernis satiné .



Les peintures des plafonds comprennent 478 m² , celles des murs 1004 m² .

Cette troisième phase des travaux est estimée , TVA 17% incluse , à 1.594.710 francs .

Fêtes de Réouverture de l'Église : Dimanche de Pâques

19 AVRIL 1992

Évènement dans la paroisse de Cheratte Notre Dame de Cheratte-Bas
(Visé Magazine 25.3.1992)

« Dans le merveilleux livre du Jubilé des 70 ans de la Société Royale Archéo-Historique de Visé et de sa région , édité par John Knaepen et ses précieux collaborateurs , nous y découvrons dans la rubrique architecture néo-classique , notre église Notre Dame de l'Assomption à Cheratte .

Cet édifice a été construit en 1834 par l'entrepreneur Jehotte et se signale surtout par sa façade agrémentée d'un décor de pilastres s'inspirant nettement de la Renaissance italienne .
Un peu d'histoire de notre église s'avérait nécessaire avant de vous exposer l'objet de nos festivités .

Celles-ci sont organisées dans le cadre de la réouverture de notre église toute fraîchement rénovée . En effet , des travaux importants de restauration intérieure ont été entrepris .
Dès lors , nous pouvons à présent vous inviter à venir découvrir avec nous la maison de Dieu aussi accueillante après cette rénovation .

Pour l'inauguration , une date judicieusement choisie , le dimanche de Pâques 19 avril 1992 , jour de la Résurrection .

Le programme de cette journée est enrichissant, aussi bien au niveau culturel que divertissant.

Après l'accueil des personnalités et des responsables des divers groupes , une grand messe solennelle sera célébrée à 10h30 , assurée du précieux concours de Rosario Macaluso à la trompette , ainsi que Joëlle Sauvenière , son épouse , aux grandes orgues . La chorale St Joseph prestera sous la direction de Monsieur Victor Bien .

Participeront également à cette cérémonie les divers groupements de notre paroisse .

Après cet office , nous déposerons une gerbe au monuments aux Morts et ensuite , toujours en cortège , nous nous rendrons dans le chapiteau dressé à côté du presbytère où nous vous convierons à prendre le vin d'honneur .

Partageons ensemble ces moments de retrouvailles dans une ambiance musicale lors d'un concert-apéritif animé par « Memory » .

Vivons aussi avec les enfants play-back , chants , activités patro ...

A 17h , la célèbre chorale italienne Guido d'Arezzo charmera vos oreilles , un vrai régal pour mélomanes avertis ...

Et à 18h , de l'ambiance et de l'entrain avec le « Printemps polonais » : des danses folkloriques propres à nos amis polonais .

Un barbecue géant saura éteindre votre faim . Des super-assiettes garnies vous seront servies durant toutes ces prestations . Pour les gourmets , venez déguster nos délicieuses crêpes accompagnées d'un café-moka . Les boissons au choix vous seront servies à des prix démocratiques .

Nous comptons vivement sur votre présence à tous , notamment les anciens de Cheratte que nous aurions le plaisir de revoir en cette belle occasion .

Enfin , et toujours dans le cadre de cette réouverture , une exposition d'art religieux se tiendra dans notre église du Jeudi de l'Ascension (28 mai 1992) au dimanche de la Pentecôte (7 juin 1992). »

A cette occasion , une plaquette a été éditée , sur l'église de Cheratte Notre Dame : « Le patrimoine religieux de l'Eglise Notre Dame et de la communauté de Cheratte » , préfacée par le doyen de Visé , l'abbé Etienne Van den Peereboom .